Cartes postales lilloises illustrées

Au Congrès d'art chrétien du mois de septembre dernier, M. L. Théry, membre de la Société d'études de la province de Cambrai, fit une intéressante proposition qui fut unanimement approuvée et dont voici les termes :

« Un extraordinaire engouement s'est manifesté depuis plusieurs années à l'endroit des cartes postales illustrées, dont il est de mode de former des collections de tout genre. Pourquoi ne profiterait-on pas de ce goût tout particulier et ne tenterait-on pas une sorte d'enseignement de l'art chrétien par la carte postale ? Pour les écoles, on a créé des séries de tableaux et de bons points historiques, géographiques, scientifiques, etc. Ne pourrait-on essayer quelque chose d'analogue pour l'art chrétien, à l'aide de l'objet à la mode, à l'aide de la carte postale illustrée ?

« On pourrait créer dans chaque diocèse une série générale décrite. La reproduction des principaux monuments des différentes époques et des différentes régions serait comprenant les édifices religieux de la région et les objets d'art remarquables qu'ils renferment.

« Pour le département du Nord, Mgr Dehaisnes a donné dans son *Nord monumental et artistique*, une série de bons phototypes ; le docteur Pierre Bernard en a donné aussi un certain nombre dans *La Provence normande à travers la Flandre wallonne*.

« La *Commission historique du Nord* a entrepris de former des recueils de photographies des monuments anciens et modernes de la région, des objets d'art ou d'archéologie existant dans les églises, établissements publics, ou collections particulières. Le même [illegible] des *Monographies pittoresques*, [illegible] un bon nombre de plans, dessins et photographies d'un réel intérêt. On trouverait également d'autres documents ou ouvrages d'art ou d'histoire déjà publiés en notre région. Ces différentes sources pourraient fournir bien des éléments à cette série de cartes illustrées.

« Pour la compléter, on pourrait solliciter le concours de MM. les Curés et fabriciens, des possesseurs de collections artistiques, des photographes et des amateurs d'art chrétien ; on pourrait [illegible] le bénéfice [illegible] ; on [illegible] à [illegible] ; on accueillerait [illegible] et [illegible] ; quant aux [illegible] pratiques de la [illegible], elles pourraient être [illegible] par une commission [illegible] d'une Société d'études [illegible] cette série plus [illegible] de théologie. »

Cette proposition de M. Théry venait de recevoir son application quelques temps auparavant. Nos concitoyens [illegible], en effet, depuis plusieurs mois, une série de belles reproductions photographiques de cartes postales représentant la ville, existant encore [illegible] d'autrefois, toutes choses [illegible] d'après d'historiens ayant traité des choses de Lille, Bétin et Derode, par exemple.

Un imprimeur-éditeur rue Esquermoise, M. Danel, avait pris cette louable initiative.

Nous avons sous yeux la première série de ces illustrations. Elles ont rapport aux monuments de notre vieille cité ; une légende donne quelques mots leur histoire à travers les siècles.

La seule critique qu'on puisse faire de ces cartes postales, et encore ne touche-t-elle pas à l'exécution de gravure qui est parfaite, c'est quelques coquilles typographiques se glissant dans le texte de ces légendes. Nous les prions bienveillamment rectifier.

Les amateurs auront goût de ne laisser arrêter par cette considération puisqu'ils pourront se procurer des exemplaires de l'édition « avec la faute ».

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant ces quelques indications.

1. Château ; Rue. — 2. — Ancienne église St-Etienne, plan sur la place. — 3. La Fontaine des Dieux. — 4. Ancienne porte de Paris. — 5. L'église St-Sauveur. — 6. Ancienne porte de Fives. — 7. Ancienne porte de Malte. — 8. Ancienne porte de Roubaix. — 9. Ancienne porte de Béthune. — 10. Ancienne porte de Douai. — 11. Ancienne porte de Douai. — 12. Ancienne porte de Douai. — 13. Ancienne porte de Douai. — 14. Ancienne porte de Douai. — 15. Ancienne porte de Douai. — 16. Ancienne porte de Douai. — 17. Ancienne porte de Douai. — 18. Ancienne porte de Douai. — 19. Ancienne porte de Douai. — 20. Ancienne porte de Douai. — 21. Ancienne porte de Douai. — 22. Ancienne porte de Douai. — 23. Ancienne porte de Douai. — 24. Ancienne porte de Douai. — 25. Ancienne porte de Douai. — 26. Ancienne porte de Douai. — 27. Ancienne porte de Douai. — 28. Ancienne porte de Douai. — 29. Ancienne porte de Douai. — 30. Ancienne porte de Douai. — 31. Ancienne porte de Douai. — 32. Ancienne porte de Douai. — 33. Ancienne porte de Douai. — 34. Ancienne porte de Douai. — 35. Ancienne porte de Douai. — 36. Ancienne porte de Douai. — 37. Ancienne porte de Douai. — 38. Ancienne porte de Douai. — 39. Ancienne porte de Douai. — 40. Ancienne porte de Douai. — 41. Ancienne porte de Douai. — 42. Ancienne porte de Douai. — 43. Ancienne porte de Douai. — 44. Ancienne porte de Douai. — 45. Ancienne porte de Douai. — 46. Ancienne porte de Douai. — 47. Ancienne porte de Douai. — 48. Ancienne porte de Douai. — 49. Ancienne porte de Douai. — 50. Ancienne porte de Douai. — 51. Ancienne porte de Douai. — 52. Ancienne porte de Douai. — 53. Ancienne porte de Douai. — 54. Ancienne porte de Douai. — 55. Ancienne porte de Douai. — 56. Ancienne porte de Douai. — 57. Ancienne porte de Douai. — 58. Ancienne porte de Douai. — 59. Ancienne porte de Douai. — 60. Ancienne porte de Douai. — 61. Ancienne porte de Douai. — 62. Ancienne porte de Douai. — 63. Ancienne porte de Douai. — 64. Ancienne porte de Douai. — 65. Ancienne porte de Douai. — 66. Ancienne porte de Douai. — 67. Ancienne porte de Douai. — 68. Ancienne porte de Douai. — 69. Ancienne porte de Douai. — 70. Ancienne porte de Douai. — 71. Ancienne porte de Douai. — 72. Ancienne porte de Douai. — 73. Ancienne porte de Douai. — 74. Ancienne porte de Douai. — 75. Ancienne porte de Douai. — 76. Ancienne porte de Douai. — 77. Ancienne porte de Douai. — 78. Ancienne porte de Douai. — 79. Ancienne porte de Douai. — 80. Ancienne porte de Douai. — 81. Ancienne porte de Douai. — 82. Ancienne porte de Douai. — 83. Ancienne porte de Douai. — 84. Ancienne porte de Douai. — 85. Ancienne porte de Douai. — 86. Ancienne porte de Douai. — 87. Ancienne porte de Douai. — 88. Ancienne porte de Douai. — 89. Ancienne porte de Douai. — 90. Ancienne porte de Douai. — 91. Ancienne porte de Douai. — 92. Ancienne porte de Douai. — 93. Ancienne porte de Douai. — 94. Ancienne porte de Douai. — 95. Ancienne porte de Douai. — 96. Ancienne porte de Douai. — 97. Ancienne porte de Douai. — 98. Ancienne porte de Douai. — 99. Ancienne porte de Douai. — 100. Ancienne porte de Douai.

[illegible]

toutes les publications, livres, brochures, images, photographies, etc., *annoncés dans ce journal*.

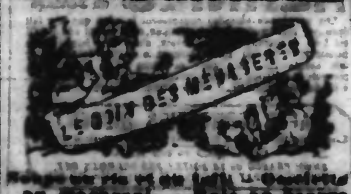

[illegible]

LES COMMANDEMENTS du marchand de margarine

A ton débit tu placeras
Indéfiniment très apparemment
Trente centimètres mesurera
Chaque litre très exactement

La margarine en vendras
Qu'en pains cubiques solidaires
Un géomètre tu prendras
Pour le jauger cubiquement

Lorsque tu la débiteras
Du public prétendument
[illegible]
Sur une [illegible]

Du détaillé pain tu colleras
L'étiquette indélébile
Indication des éléments
Quant à cette étiquette tu mettras
Avant sur les ingrédients
Quand cela cubique tu vendras
Le placeras supplémentant
Dans un sachet qui portera
En caractères apparents
Ton nom, adresse, et cetera
Et « Margarine » en supplément
Bien de tout cela n'publieras
Bien correctionnellement
Devant juges tu paieras
Et n'me qui s'étonnera
Dans noir cachot tu subiras
Du lion [illegible] le maximum
Molte de beurre tu n'auras
Sain du pain sec subsidiairement
Plus tu pays [illegible]
Pour criminel, et que plus grande

Récréation des Gens d'esprit

A cause de la semaine sainte, la Récréation des gens d'esprit qui devait paraître aujourd'hui ne sera publiée que dimanche prochain, jour de Pâques.

[illegible]

[illegible] Chapelle ardente. — Mais on [illegible] Chapelle ardente [illegible] Jean, rue Nationale, du nécessaire. — [illegible] — Cercueils. — Convoyeurs funéraires. — Corbillards.

Sommaire du 15 de l'air. — Lavez l'oeuf frais, puis blanchissez à l'eau bouillante [illegible] Mettez dans une casserole environ [illegible] de lait. Faites-le bouillir avec un peu de zeste de citron, dix grammes de sucre et un grain de sel. Laissez-le cuire une demi-heure à très petits bouillons avec 10 Mg. Ou [illegible] le lait, faites-le bouillir avec un peu de zeste de citron, dix grammes de sucre et un grain de sel. Laissez-le cuire une demi-heure à très petits bouillons avec 10 Mg. Ou [illegible] et le sucre, tant et pas en mettre un peu plus [illegible]

[illegible] Dominicaine, [illegible] Mont, 20 [illegible] de la [illegible] Mathieu.

Omelette au macaroni. — Si vous avez de macaroni de dépense, vous pouvez [illegible] Faites-le bouillir dans [illegible] Coupez-le macaroni par petits morceaux et [illegible] les aux [illegible] et le macaroni est bien [illegible] et [illegible] fromage. [illegible] de [illegible] dans la poêle une cuillerée de vinaigre que vous verserez [illegible] le lait. Servez chaud.

Chiffons et crasses du jour. — Prenez [illegible] de chiffons et de crasses bien [illegible], puis, comme une boîte de crasses pour deux [illegible] de chiffons ; ces deux [illegible], comme vous voudrez... ; lavez-le à grande eau ; faites-les cuire à l'eau bouillante [illegible] ; rafraîchissez et passez [illegible] pour en exprimer toute l'eau, puis hachez bien le bouquet.

Mettez dans une casserole trente grammes de beurre et quinze grammes de farine, tournez. Mouillez [illegible] de bouillon ou d'eau (suivant que c'est gras ou maigre) ; assaisonnez de sel et de poivre ; [illegible] cette pâte [illegible] une demi-heure. Ajoutez trente grammes de beurre et servez avec une garniture de croûtons de pain frit.

Le [illegible] est très bon et convenable aux estomacs délicats.

Gâteau de [illegible]. — Battez dans un demi-litre de lait bouillant [illegible] de [illegible] de la [illegible] Parfumez le lait d'eau de fleur d'oranger, de [illegible] de citron ou de vanille pilée en poudre avec 125 grammes de sucre. Ajoutez quatre [illegible] quand la semoule sera cuite et un peu refroidie. Beurrez un moule, saupoudrez de mie de pain et versez le mélange dedans. Faites cuire une demi-heure à four très doux. Démoulez et servez chaud.

Au lieu de beurrer et de saupoudrer de mie de pain le moule qui doit recevoir le gâteau, on peut le colorer au caramel. Pour cela on y fait fondre [illegible] et sans eau, du sucre râpé jusqu'à ce qu'il prenne une belle couleur de caramel ; on tourne et on retourne le moule en tous sens pour qu'il en soit également enduit partout, puis on y verse la composition, soit à la semoule, soit au riz, le gâteau sera alors très bonne mine glacé au caramel, qui ajoute encore à son bon goût. Les restes de ces gâteaux, coupés en tranches et servis froid [illegible] sont [illegible] de jaunes d'oeufs à laquelle on peut ajouter une cuillerée de rhum ou de kirsch.

***

Bouquets de [illegible]. — Découpez des ronds ou en losanges des restes froids de gâteau de riz ou de semoule. Trempez-les dans de la pâte à frire, et les jetez dans une friture bouillante. Une fois de belle couleur, faites les égoutter, saupoudrez de sucre râpé et servez-les bien chauds.

Correspondance [illegible]. — *Une lectrice assidue de la Croix.* — J'ai donné quelques-unes des recettes demandées à cette intention. J'espère qu'elles vous satisferont pleinement.

Un [illegible]. — Vous êtes trop aimable en m'adressant ainsi d'aussi chaudes félicitations pour mon [illegible] aux hasards de n'y [illegible] insensible, croyez-le, mais... avez vous pensé à compliqueter quand vous [illegible] ?...

MARMITON.

DEUIL

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Madame

Aline-Thérèse HORRIE

Épouse de M. Auguste DESCHAMPS, Receveur [illegible] en retraite, rappelée à Dieu, le 25 mars 1902, dans sa [illegible] année, munie des sacrements de l'Église, [illegible] prient de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service qui auront lieu le mardi 25 mars, à onze heures, [illegible] conduit au cimetière de Fives, [illegible] Hélène.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Fleurus, 10.

L'obit du mois sera célébré en [illegible] de la [illegible] église, le [illegible] 28 avril, à onze heures.

24.3.1m

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de

Madame Charles TIBERGHIEN

Née Sophie-Hélène LEPOUTRE, Membre du Tiers-Ordre de Saint-François, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le mardi 25 mars, à huit heures et quart, aux Victoires des Morts qui seront chantées le même jour, à quatre heures et demie, et au Convoi et Service solennels qui auront lieu le mercredi 26 [illegible] mois, à dix heures, en l'église Saint-Christophe, à Tourcoing, au repoloir, d'où son corps sera conduit au cimetière du Centre, pour y être inhumé.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Dragon, 27.

Miséricordieux Jésus donnez-lui le repos éternel.

24.3.1m

BIBLIOGRAPHIE

Revue de Marie des Syndicats du diocèse de Cambrai. — Librairie Tilmont-Lefort, Lille. — La maison Tilmont-Lefort vient de publier, sous un splendide volume de 200 pages, un Mois de Marie, qui fera les délices de tous ceux qui ont le culte de la T. S. Vierge et particulièrement des membres du Clergé. L'auteur, M. le chanoine [illegible], a du [illegible] de [illegible] chaque des 31 jours du mois de mai, les nombreuses [illegible] (1 y en a plus de soixante) des Papes, des évêques de Cambrai. Origines et développement de chaque dévotion, grandes [illegible], attachement des fidèles à leur [illegible] protection, tout y est compris avec autant de grâce que de piété. La part principale y est faite au Mois historique [illegible] Lors [illegible] l'histoire de la Maison apportant toujours avec elle son [illegible] intérêt.

Une prière spéciale et l'indication d'une pratique terminé chaque lecture.

Nous le pouvons, à la veille du mois de Marie, que recommander cet intéressant et pieux [illegible].

Si, [illegible] livre paraît. A son heure, c'est bien celui que vient d'éditer M. Oudin : *Marie ou vivante ?* Superposée et survivante de la Compagnie de Jésus, par J. Clavé, un volume in-12, 2 fr. 50.

Après avoir lu ces pages émouvantes, on se prend à espérer malgré soi que le chaînement promis au viendra pas à bout de leur vitalité, mais passera plutôt suivant un mot connu, comme une pluie d'orage sur un marbre insulté.

Vient de paraître chez M. Oudin, 14, rue de Médicis, les Lectures de détention spirituelle, 1re série, de la *Correspondance de Mgr [illegible], évêque d'Autun*. Un fort volume in-8° broché, 6 fr.

Ceux qui ont eu le [illegible] grâce de connaître Mgr Gay, le vénéreux, liront avec [illegible] dans ces *Lettres*. Ceux qui ne l'ont pas connu, apprendront, en les lisant, ce qu'est un [illegible] de prêtre, de pasteur de docteur, d'évêque. Tous remercieront Dieu de donner à un [illegible], en ces jours troublés, des [illegible] et des ministres dont la vie est un [illegible] vivant de l'Evangile.

SOCIÉTÉ DE SAINT-AUGUSTIN
DESCLÉE DE BROUWER et Cie
LILLE — 41, rue [illegible] — LILLE

Guide de Rome *avec plans et cartes*, revu et corrigé, par le R. P. Bonavenia. — In-12 de 202 pages. Prix : cartonné, 1 fr. 50 ; pergeline, 2 fr.

Le lecteur trouvera, dans ce *Guide*, tous les renseignements désirables pour faciliter son voyage et son séjour : le transport des bagages, les hôtels et restaurants, les tramways et voitures, les démarches à faire en cas d'embarras, le tarif et l'heure des visites. Des plans et une grande carte de Rome complètent ce petit vademecum du pèlerin.

REVUES

La Revue du Clergé Français, bi-mensuelle. Abonnements : France, un an, 20 fr. ; six mois, 11 fr. Librairie et Agt, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris.

Sommaire du 15 mars 1902. — Le problème de la certitude religieuse, par Gayraud. — Christianisme et [illegible] religieuses au XIXe siècle, par G. Lanson. — Guerre à la tuberculose, par Dr Barbier. — L'hymnologie religieuse, par G. Grappe. — Faits et idées, par P. Desgreux. — Tribune libre et Documents. — A propos d'une définition de la Foi, par Ch. Guillemant. — L'enseignement professionnel et les classes ouvrières, par V. Bellepeourt. — Revue mensuelle du monde catholique. — A travers les périodiques. — Ouvrages nouveaux.

Etudes, Revue fondée en 1856 par des Pères de la Compagnie de Jésus, bi-mensuelle. Abonnements : un an, 25 fr. ; six mois, 13 fr. 50. Vente [illegible], 15, rue Bonaparte, Paris.

Sommaire du 20 mars 1902. — Le Christ de M. Hermann, par Claude De Grandmaison. — Autour d'une liberté : l'épiscopat belge, par Pierre Cathelin. — Les Formes du socialisme, par Lucien Roure. — Un Chrétien homme de lettres et critique, par Victor Delaporte. — Les Vies des saints de Bretagne d'Albert-le-Grand, par François Cameron. — Mieux que [illegible] — Les Victimes de Messidor, par Paul Dudon. — Questions de cérébrologie, par le docteur Surbled. — Revue des livres.

La Revue Bleue, 12, rue des Saints-Pères. Abonnements : [illegible] avec le supplément bi-mensuel 30 fr.

Sommaire du 15 mars 1902. — La loi d'association et les tribunaux. — Les [illegible] (suite), le rapport général de l'Exposition de 1900. — Religion : La confession, J. Poez. — Grammaire et orthographe, J. R. et Delaroix. — Arithmétique, G. Bavier-Lapierre. — Composition française : Sujets et développements. — La loi qui [illegible] de la [illegible] (suite), J.-M. Villefranche, R. R.

Université Catholique, antérieurement à La Controverse et le Contemporain. 3 A Paris, chez Vic et Amat, libraires, 14, rue Cassette. Abonnement : 20 fr. par an.

Sommaire du 15 Mars. — I. L'organe et la fusée dans l'évolution animale, A. de Dornanne. — II. Lettres de M. Guitot, Abbé Duffour. — III. Charles Chesneloug (suite), M. de Marcay. — IV. Dante Alighieri (suite), P. Fontaine. — V. Mélanges : Les Sœurs aveugles, T. M. — VI. Bibliographie. — VII Chronique : Actes récents du Saint-Siège, C. Chambost.

Bulletin de la Société [illegible] d'économie sociale et d'économie politique. — (Mensuel). — Bureau : 35, rue de Grenelle, Paris. — 10 fr. par an.

Sommaire du 15 Mars. — Communications de la société. — L'abrogation de la loi Falloux, E. Keller. — Nos œuvres aux pieds de Saint-Pierre, P. Nourisson. — La loi du 1er juillet 1901 et les écoles, Paul Benoist. — Le budget de l'Instruction publique devant le Parlement, A. d'Herbelot. — Les réformes de l'enseignement secondaire et la loi Falloux devant la Chambre, L. Lescœur. — Les [illegible] de Carême de 1902 et l'éducation de l'enfance, Paul Grivelou.

La Revue des Revues Catholiques, bi-mensuelle, 76, rue des Saints-Pères, Paris. — Abonnements : France, 25 fr. par an.

Sommaire du 15 mars 1902. — La [illegible] de la Libre-Pensée. La Libre-Pensée et le [illegible] (Mgr Justin Fèvre). — L'Orthodoxie et le Protestantisme. — La [illegible] (suite). — Le [illegible] à Dieu par le [illegible] (suite). — Le [illegible] de la Marine marchande. — [illegible] (suite). — Le Rocher des Vierges (suite et fin). — Les [illegible] (suite). — A travers les Revues (Religieuses). — Revue des Livres. — Revue française (Alliance de la Presse).

La Revue Blanche, paraissant tous les dimanches. — Le numéro, 1 franc ; abonnements, France et Algérie, 8 francs par an ; Etranger, 11 fr. 50. — 142, boulevard Saint-Germain, Paris.

Sommaire du 16 Mars 1902. — Le reportage pittoresque : Les villes pittoresques et leurs légendes, Charles Gomez. — L'aquarelle, Georges Serrure. — Petits portraits à [illegible] : L'accusé de jésus, Théodore Bonnet ; — Concours littéraire. — Notes [illegible] sur les Salons (suite). — Causerie philosophique, Mercyvaux. — Récréation scientifique : Balancoire chimique, A. Sympiste. — Pièce du moment (suite), Jean Gudiary. — Chronique littéraire, Henri Guedin. — Ch. et H. — Chronique, Gaydo. — Mademoiselle Pompon, Pierre Mali.

La Science Française, 15, rue du Louvre, Paris. Abonnements : Un an 20 fr. Rédaction-administration, 15, rue du Louvre, Paris.

Sommaire du 15 mars 1902. — L'Assistance, les trusts et les cartels, Jules Dumergue. — La Société des Agriculteurs de France, P. Sincenq. — Une [illegible] libre-échangiste, J. Desmots. — Le commerce extérieur de la France en février 1902, P. Vergne. — Législation des patentes, E. Jaubert. — Nos chemins de fer de 1841 à 1901, D. Aubry. — Revue de la semaine, G. Fleurey.

Le Nord médical, bi-mensuel, 209, rue Léon-Gambetta, Lille. Un an 3 fr., le numéro 0 fr. 10.

Sommaire du 15 Mars. — Variétés. Lorgnettes : Pathologie de l'hypnotisme, Gustave Boisset, de Lille. — La position lombaire dans le traitement des [illegible], docteur G. Carrière. — Sociétés médicales de la région. — Les relatifs à la médecine de la [illegible] publique en France (suite). — Revue des médecins. — Bibliographie.

Le Journal des Sciences Médicales de Lille, par un groupe de professeurs de la Faculté libre de Médecine et de Pharmacie, 56, rue du Pont, à Lille. — Abonnement : 10 fr. par an.

Sommaire du 15 Mars 1902. — Travaux originaux : Généralités des sons vocaux, par M. le docteur Jules Dufour. — Note clinique : Bruits du cœur perceptibles à distance dans un cas mortel d'endocardite aiguë. Rupture probable d'une valvule sigmoïde de l'aorte, par M. le docteur X. Hanon. — Société anatomo-clinique de Lille. Séance du 20 novembre 1901. — Intérêts professionnels : Publication de la [illegible] le docteur G. Delarue.

La Quinzaine, Paris, 45, rue Vaneau, 15e Arr. — M. Georges Fonsegrive, [illegible]. Abonnement France : Un an, 24 fr. — 12 mois, 14 fr. — Trois mois, 8 fr. — Abonnement spécial d'un an pour le Clergé, l'Université et les Instituts catholiques, 20 fr.

Sommaire du 16 mars 1902. — Le Gouvernement de Léon XIII : Georges Fonsegrive. — L'Enseignement de Léon XII, J. Gardair. — Vraie et fausse monnaie (fin), F.-F. Montrésor. — Le Romantisme de Lamartine, A. Prat. — La Loire navigable, Pierre Courtet. — L'Utilité sociale de la propriété [illegible] — Le [illegible] française en Paradis, Gustave Zidler. — Critique musicale, Siegfried. Le Roi d'Ys, Arthur Coquard. — Chronique politique.

CRÉDIT LYONNAIS
Fondé en 1863
CAPITAL : 200 millions de francs
Réserves : [illegible]
AGENCE DE LILLE, 34, rue Faidherbe
avec Agences à DOUAI, CAMBRAI, ARMENTIÈRES, CALAIS
Comptes de Dépôts
exécutables en France et à l'Etranger
BOURSE DE LILLE
Un guichet spécial est ouvert à la Bourse de Lille
Avances de Fonds sur Bons Tirés
DÉPOTS DE TITRES
PAIEMENT A VUE DE TOUS COUPONS
Délivrance de Chèques (France & Etranger)
LOCATION DE COFFRES-FORTS
compartiments à partir de 5 fr. par trois mois

SI VOUS VOULEZ
Manger avec appétit,
Reconquérir votre santé,
Combattre l'Anémie avec succès,
Boire une consommation agréable,
prenez, avant chaque repas, un verre de l'excellent Vin de BANYULS-TRILLAS, quinquina spécialement recommandé par MM. les Médecins aux convalescents, dames et enfants.
Dans tous les Cafés et les bons Restaurants
Exiger, plus que jamais, l'étiquette sur la coutille à cause des nombreuses contrefaçons

Employez pour vos cheveux la **SOYEUSE COURAT**. Elle procure les avantages suivants, ce qui explique la faveur avec laquelle elle est accueillie partout :
1° Elle prévient et arrête la chute des cheveux ; 2° Elle les empêche de blanchir ; 3° Elle fait disparaître les pellicules. *LILLE*, Dépôt chez Dupuis-Mahieu.

INSTITUT ORTHOPÉDIQUE
de Canteleu-Lille
Docteur V. SALMON, Directeur
Traitement rationnel et approprié, par une méthode non sanglante, des affections [illegible], osseuses, musculaires et nerveuses — Rigidité des articulations, suites de traumatisme, [illegible] et ostéopathies diverses. Luxations, entorses, fractures et leurs conséquences, telles que raideurs, pseudarthroses, [illegible] rhumatismes [illegible] Pieds-bots. Déviations de la taille (scoliose, cyphose, Mal de Pott).
Consultations gratuites le mardi et le samedi, de 10 heures à midi, pour les malades munis d'une attestation régulière d'indigence.

Compagnie Hydrothérapique du Nord
48, Rue Faidherbe — LILLE
Traitement [illegible] par les Eaux, Massages, Douches, Lumière, Vapeur, Lumières électriques, etc.
Exécutées sous la surveillance de MM. les Docteurs
La Maison se charge de toutes les réparations

[illegible]
Pour faire vite et bien, il faut [illegible]
Après tout de nombreuses [illegible]
Toutes que rien n'est comparable
Au Cirage [illegible]
En vente partout à Victor Vanier

ASTHME. — Le Rumble d'Abyssinie, Rolleton Poudre et Cigarettes, soulage instantanément et guérit l'Asthme. — Tr Phar [illegible]

Du choix d'un état
Nous avons encouragé de cœur les [illegible] Mlle Marie Callot, de Buffey-les-Beaune (Côte-d'Or). Cette jeune fille, après avoir exercé le métier de couturière, a dû l'abandonner, car [illegible] d'anémie, elle est devenue incapable de supporter la moindre fatigue. C'est après [illegible] par l'emploi des pilules Pink qu'elle a pu se remettre au travail ; mais elle a choisi un état moins sédentaire et elle n'a [illegible] aucune fatigue. Voici ce qu'elle en dit à ce sujet :
« Depuis longtemps ma santé s'était altérée. Je ressentais tous les symptômes de l'anémie, mais de violents maux de tête, des points de côté, des douleurs dans le dos. Je ne pouvais presque plus ni manger ni dormir et j'étais devenue si faible, que chaque instant j'étais sujet à étourdissements. Le moindre travail me faisait des palpitations. Enfin j'étais constamment souffrante. J'ai dû cesser mon métier de couturière. J'ai suivi pendant plusieurs mois régulièrement des pilules Pink et aujourd'hui je [illegible] très facilement mon nouveau métier. [illegible] Je ne puis [illegible] sans [illegible] d'abord [illegible] Pink que [illegible] »
Ceci prouve qu'une mère prévoyante doit [illegible] faire prendre en tout à sa fille réfléchie à tous les avantages et aussi à tous les inconvénients du métier qu'elle veut lui donner. La santé de l'enfant [illegible] en première ligne dans ce choix. Peut-être la fille n'a-t-elle pas [illegible] mais elle est [illegible] d'anémie, de chlorose et alors la mère doit redouter toute [illegible] ; c'est la que la maladie qui [illegible] germe sera plus tard pour se développer. Parce d'air et d'exercice, la jeune fille manquera d'appétit, s'affaiblira et sera [illegible] d'abord [illegible] pour se soigner, je ne dis pas que c'est le sort de toutes les jeunes filles, mais elles sont en grand nombre celles qui ont besoin de reconstituer leur sang et de tonifier leurs nerfs, celles chez qui [illegible] ne [illegible] à elles-là je dirai prenez des pilules Pink qui ont sauvé tant de jeunes filles presque condamnées et qui ont [illegible] leur reconstitution du sang. Les pilules Pink, en effet, infusent comme un sang nouveau et [illegible] comme un [illegible] ainsi très efficacement l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, les rhumatismes et névroses. Les pilules Pink sont en vente [illegible] et chez M. Cadet, rue Jules Ferry. Trois francs cinquante la boîte et dix-sept francs [illegible] franco contre mandat.

CONSEIL A SUIVRE

A la ville, à la campagne, en voyage, si vous craignez les maladies régnantes, les fièvres, les bronchites, les affections de la gorge, les grippements, aux vertiges, aux troubles nerveux ; prenez régulièrement, chaque jour, des *Gouttes Minérales de Villers*. Ce véritable sang minéral d'une concentration intégrale et qui ne peut [illegible] ni irriter, détruit tous les germes morbides et régénère la circulation, source de la santé et de la vie. C'est un remède tonifiant de premier ordre. *Les Gouttes Minérales de Villers* se prennent au commencement de chaque repas (consulter le prospectus). On les trouve chez Carrier, pharmacien, 33, rue de Prony, Paris (XVIIe arr.), et dans toutes les bonnes pharmacies. Prix du flacon avec le compte-gouttes, 4 francs ; *franco*, 5 francs. Exiger la signature et le timbre de l'Etat. Envoi *franco* du prospectus sur demande.

POUR SE GUÉRIR
La plupart des maladies dont nous sommes atteints, douleurs de tête ou de ventre, migraines, [illegible], maux d'estomac ou [illegible] du foie et du cœur, ont pour cause unique la constipation.
Supprimer la constipation, c'est supprimer d'un coup tous ces malaises qui se transforment trop vite en d'incurables maladies. La *Lazéroise* qui résout sans [illegible] le problème se trouve dans toutes les pharmacies, est composée de produits inoffensifs, végétaux qu'on prend au coucher. C'est un remède d'une extrême simplicité et d'une efficacité [illegible].

BYRRH
CRÈME SIMON
la LIQUEUR des CRÈMES
GRANULES des VOSGES
GUÉRIT LLORACH

POTAGES MAGGI
CONSOMMÉ

Vin Désiles
Cordial Régénérateur
Toniques — Fortifiants — Régénérateurs le Quinquina
Acides et Phosphates de Dépendance
Boîte VOIRE, VIRGILIN, PARIS
DANS TOUTES PHARMACIES

Dans les hôtels et restaurants, pour avoir de la véritable eau de Vichy des célèbres sources de l'État, ayez bien soin de désigner la source Vichy-Célestins, Vichy-Grande-Grille, Vichy-Hôpital, et exiger sur le goulot de la bouteille le disque bleu *Vichy-État* qui garantit l'authenticité.

FEUILLETON, N° 136

MOUSQUETAIRE !

Par Noël GAULOIS

Il en avait déjà exploré une dizaine quand il tomba dans celle où Sam [illegible] toujours avec son patron, Sam perdait du terrain, impatientait, était sur le point de livrer son secret. Dans la chaleur de la discussion, les voix s'étaient élevées et de Rosnay entendit les phrases suivantes :

— Tu vole, garçon, tu n'a pas économisé un penny pendant ces dernières années, tu n'as pas fait d'héritage et tu sé qui guinées je veux savoir d'où elles viennent, car [illegible] si tu les avais volées...

— Volées ! rugit Sam qui devint violent.

— Calme-toi, mais-tot, je sais que tu en es [illegible]. Mais enfin on me [illegible] d'avoir pris tou argent sans savoir d'où tu le tiens.

— J'aime mieux tout vous dire [illegible] Ces un des gentlemen qui déjeunaient là — [illegible] tu vous [illegible] m'a donné quelques ?

— Non, il m'en a donné dix, mais je veux en garder deux.

— A la bonne heure ! Voici qui est parler. Un bien ! donne-moi les dix guinées et la *Mary* est à toi.

Je veux en garder deux.

— Sam ! tu es un imbécile. Donne-moi les dix guinées et tu en demanderas deux autres au gentleman.

Le matelot réfléchit. A contre-cœur, il tira les deux autres guinées de sa ceinture et les remit au patron, qui les empocha d'un air très satisfait.

— Mon garçon, ajouta-t-il, la *Mary* est à toi dès aujourd'hui ; fais-en ce qu'il te plaira.

— Au revoir, patron ! Je suis pressé de rendre visite à ma barque et de la tirer de l'eau pour voir s'il y a à la consolider. A l'[illegible] de vous qu'avant huit jours elle est aussi bonne mine que la *Jenny*.

— Va, mon garçon, va.

De Rosnay n'avait pas perdu un mot de cette conversation.

Une joie intense débordait sur son visage. Il tenait l'aveu arraché à point dans cette subrogate pour qu'il y apprît tout ce qu'il lui importait de connaître.

— Il a l'air bien joyeux, ce brave garçon, dit-il au patron de la *Jenny*. Où va-t-il si allègrement ?

— Oh ! il va certainement tirer sa barque sur le sable de l'anse du radoubage.

— Où se trouve cette anse ?

— Mais je peux vous en indiquer la situation. Voyez-vous cette pointe de terre ?

— Oui.

— C'est derrière !... Mais en quoi vous voudriez étrenner le nouveau patron ?

— Pourquoi pas ?

De Rosnay paya sa dépense et sortit. Il retourna près du commandant du port. Quand il arriva, il avait tellement couru que le [illegible] lui manquait et qu'il dut s'asseoir, [illegible] avec de [illegible], sa blessure d'ailleurs s'était rouverte et saignait abondamment. Le sang traversait les [illegible] du pansement.

— Commandant, [illegible] dit-il dès qu'il [illegible] arriver une chaloupe et [illegible] à l'anse du radoubage, qu'elle [illegible] dans les [illegible] Avant une heure [illegible] pouvoir prendre un [illegible] qu'il est fait sabrer par un matelot et [illegible] gagner le large. En faisant bonne garde, il est impossible [illegible] les manquer.

— La chaloupe [illegible] prête dans cette [illegible], et je fais [illegible] tous les [illegible] de quitter le port.

— Au revoir, commandant.

De Rosnay salua le commandant et pendant quelques minutes erra au hasard le long des quais. Sa cervelle travaillait.

— Si [illegible] s'échapper, s'il ne partaient pas ? Il faut que je m'en assure...

L'ancien agent de Monsieur en [illegible] vers l'anse du radoubage, mais il se ravisa, entra dans une taverne, y resta quelques minutes à qui il promit une forte somme, et lui entraîna à un suite vers la crique où devait se trouver le *Mary*.

Mais quelque activité qu'il dût déployer, le *Mary* n'y était déjà plus. Des pêcheurs occupés à goudronner leurs barques lui apprirent qu'elle avait démarré, il y avait dix minutes environ, et qu'elle ne devait pas être loin.

— Une barque ! fit de Rosnay, il doit y avoir une barque !

Il se tournait vers les matelots :

— Pouvez-vous retrouver le *Mary* ?

— Si le patron de la *Jenny* veut nous prêter sa barque, nous pouvons retrouvé bien dans une heure au plus.

— Il prêtera moins, dit un pêcheur, dès le voici. Tenez, elle n'est pas bien loin.

— Ce n'est pas elle ! fit un autre.

— Vraiment ! si c'est elle ! repartit le pêcheur.

— Patron, lancez-nous votre barque, disent les matelots au patron de la *Jenny* qui la remettait à flot.

— Si vous le payez.

— Tenez ! Voici cinq guinées ! fit de Rosnay.

— Embarquez alors !

De Rosnay et les matelots qu'il avait recrutés sautèrent dans la barque. Ils poussèrent à quelques [illegible] et tendirent les voiles.

— Gouvernez droit à la *Mary*, fit de Rosnay.

Les matelots obéirent et parvinrent sur la barque qu'on leur avait désignée comme étant la *Mary*. La distance diminuait très rapidement.

— C'est extraordinaire ! fit l'un des matelots, nous ne devions pas gagner tant que cela sur elle.

— Mais, dit un autre, elle ne file pas si large, elle vient sur nous.

— Ce n'est pas la *Mary*, dit un autre.

La barque trouait plus qu'une [illegible] lances. Il en [illegible] dont un [illegible] de la ligne de [illegible].

— La *Jenny*, cependant, [illegible] (suite), pendant que de Rosnay et son équipage poussaient des hurlements de terreur. La chaloupe du commandant du port arrivait sur eux et recueillit ceux qui [illegible] Portiqs et Artémis avaient à peu près distinctement suivi les phases de cette lutte sans se rendre compte de l'intérêt qu'elle présentait pour eux.

Trois jours plus tard, d'Artagnan descendait la rue Coquillière, passait devant Rochmann et montait